



NOUS AGENTS DU GREFFE, MAGISTRATS ET AVOCATS DE NANTES

CONSTATONS et souffrons de l'état de dysfonctionnement systémique du tribunal judiciaire de Nantes. Des exemples concrets sont joints au présent tract .

DENONCONS l'épuisement physique et psychique de l'ensemble des magistrats et fonctionnaires de greffe dans le contexte d'un sous effectif chronique:

- au moins 7 services ont saisi le CHSCTD 44 avec des inquiétudes majeures sur la santé des agents et les risques psychosociaux
- des arrêts maladie en augmentation et une souffrance au travail accrue constatée dans l'ensemble des services et concernant toutes les catégories de personnel (agents techniques, vacataires, agents administratifs, greffiers, directeurs, magistrats)

REAFFIRMONS notre attachement commun à un service public de la justice efficace, à visage humain et de qualité au service des usagers et respectueux de ses partenaires, de ses agents, comme des justiciables

DEPLORONS l'absence de réponse adaptée aux signaux d'alarmes déjà adressés en 2020 :

- effectifs sous-évalués au regard de l'augmentation majeure de la population nantaise au cours des 20 dernières années, des contentieux toujours croissants
- nombreuses vacances de postes d'agents de greffe : sur 228 postes théoriques, 18 sont vacants s'y ajoutant les absences non remplacées pour maladie, formations, congé maternité...

DEPLORONS la très faible prise de conscience de l'institution judiciaire du mal être grandissant et de l'impossibilité d'assurer sereinement l'ensemble des missions de justice, la seule réponse étant le recrutement annoncé de contractuels **non pérennes et non formés** avec des statuts différenciés qui ne peuvent permettre ni un fonctionnement normal de l'institution ni répondre aux besoins de celle-ci, et aux légitimes attentes de nos concitoyens.

EN CONSÉQUENCE, NOUS RÉCLAMONS :

- que soit mené un état des lieux global et complet du Tribunal judiciaire de Nantes dans les meilleurs délais
- que soit pourvue l'intégralité des postes vacants de greffiers et fonctionnaires théoriques localisés au tribunal de Nantes
- que le nombre théorique d'agents du greffe et de magistrats soit réévalué et mis en adéquation à la hauteur des besoins réels de la juridiction

juin 2021



Exemples de dysfonctionnements majeurs au tribunal judiciaire de Nantes

- Des parents séparés ou en cours de séparation doivent attendre **15 mois** avant de voir un juge aux affaires familiales pour statuer sur la résidence de l'enfant, la pension alimentaire et les droits de chacun des parents,
- **233 dossiers d'instruction** complexes (agressions sexuelles, violences, vols multiples etc) sont en en attente d'être jugés depuis plusieurs années alors que l'enquête est terminée. Ce chiffre s'aggrave puisqu'il était d'environ 120 en mars 2020. Par exemple des victimes de vols commis en 2014 sont en attente d'une audience correctionnelle depuis octobre 2015 ; des enfants victimes de violences habituelles par leurs parents commis entre 2012 et 2015 sont en attente d'une audience correctionnelle depuis juin 2018. Ces affaires sont en état d'être jugées depuis longtemps et risquent d'être prescrites ;
- Des personnes en conflit civil (construction, créances, responsabilité médicale etc.) n'ont pas pu obtenir l'enregistrement de leur litige **entre février et juin** faute de personnel
- Les victimes d'atteintes aux personnes (violences, agressions sexuelles, blessures involontaires etc.) ne peuvent pas obtenir indemnisation de leur préjudice par la commission d'indemnisation des victimes, qui connaît un retard qui remonte à **2016** ; cette juridiction est actuellement laissée à l'abandon (4 mois et demi en 2021), des audiences ont dû être supprimées faute de personnel, et ce retard s'aggrave
- Plusieurs services traitant des contentieux sensibles souffrent de **cabinets vacants**, par exemple le Juge de l'application des peines (qui est en charge du suivi des peines prononcées contre les auteurs d'infractions) ou le juge des tutelles (en charge de la protection des majeurs protégés)
- Les justiciables qui ne peuvent financer le recours à un avocat doivent attendre **plus d'1 an** pour obtenir une décision par la Bureau d'aide juridictionnelle, faute de personnel